Kébékoscope

Fermont nos gueules

Anne-Marie Brunelle

Le journal communautaire de la ville de Fermont fait face à des poursuites judiciaires intentées par... la radio communautaire. Une lutte pour le droit à l'information s'est engagée dans cette petite municipalité du Nord du Québec. Une bagarre juridique inusitée fait rage.

Diffusion Fermont et la directrice de la radio, Micheline Laroche poursuivent la direction, le conseil d'administration du journal le Trait d'Union du Nord (TDN) et les journalistes Nadine Tremblay, Jean-François Prégent et Anne-Marie Savoie pour atteinte à leur honneur, à leur réputation et à leur intégrité pour des montants de 12 500 $.

LE JOURNAL
TRAIT D'UNION
DU NORD

Anne-Marie Savoie et Jean-François Prégent
Ce que CFMF ne veut pas vous dire

La M.R.C. de Caniapiscau organise

Les tables de concertations suivantes

Loisir, communication, culture
vendredi le 13 mars

Prospection et exploration minière
samedi le 14 mars

Commerce et industrie
le 22 mars

Details en pages 3 et 11

Remorquage Fermont
287-3212
Service Auto 389
Obtenez la documentation sur les avantages du Club automobile directement sur place.

SOMMAIRE

Des liens très étroits

Lors du dépôt du budget municipal en janvier 1998, le maire annonce d'importantes compressions dans les budgets alloués à la culture et aux loisirs. La décision est surprenante. La façon cavalière utilisée par le maire l'est tout autant.

Intriguée, la journaliste de la radio CFMF, Anne-Marie Savoie décide de faire enquête à la ville. «*Ma première «erreur», c'est d'avoir demandé une copie du budget de la municipalité*», explique Anne-Marie Savoie. Ses problèmes commencent. La directrice Micheline Laroche lui fait clairement comprendre que la mairie n'apprécie pas du tout son initiative. «*Elle m'a dit que la radio était en négociation avec la ville et que ce n'était pas le temps de semer le trouble*» , raconte Anne-Marie Savoie.

Les ennuis débutent aussi au TDN. La présidente du conseil d'administration, Micheline O'Brien, et la journaliste, Nadine Tremblay, sont sommées de se présenter au bureau du maire. Menaçant de poursuites, Robin Bélanger demande au journal de se rétracter sur certaines informations divulguées. Il en profite pour souligner que le journal, comme la radio, opère dans des locaux prêtés par la ville. Donnant donnant, l'équipe du TDN publie une rétractation —plutôt ironique— en mentionnant les menaces du maire Bélanger.

Anne-Marie Savoie continue ses recherches. Cette fois, Micheline Laroche est plus explicite : «*si t'es pas capable de comprendre qu'on ne veut pas que tu parles de la ville, tu ne mettras plus les pieds ici*». Elle sera suspendue, pour «bris de confiance». Jean-François Prégent, animateur à CFMF, est le conjoint d'Anne-Marie Savoie. Ils travaillent ensemble à la seule émission d'affaires publiques de la programmation. Il subira le même sort.

Le président de CFMF, Alain Fillion, en réunion du conseil d'administration, se charge de «*leur expliquer la façon dont on doit traiter les nouvelles à Fermont*». En clair, cela signifie un silence complet sur les décisions du conseil municipal, sur les conseillers et sur le maire Bélanger. Sans accord possible, «*nous avons décidé avec eux de conclure une entente de départ*», dit Jean-François Prégent.

Quelques jours plus tard, le téléphone sonne chez le couple Savoie-Prégent. Ils sont alors surpris d'apprendre que la nouvelle de leur congédiement passe sous forme de communiqué à la télévision et à la radio! «*On avait présenté une lettre d'entente de départ, mais sans avoir de réponse*», explique Jean-François Prégent.

Une radio bien peu communautaire?

Entre-temps, des gens de Fermont s'inquiètent. Ils téléphonent à la station pour demander des nouvelles des deux journalistes. CFMF garde le silence. La coordonnatrice du Regroupement des femmes de Fermont, Carole Otis, lance une pétition. Elle